



# Wallonie familles santé handicap AVIQ

## Formulaire de demande de sensibilisation

### Année scolaire 2019 – 2020

#### **1. Les projets s'adressent :**

- \* A l'ensemble des écoles primaires et secondaires situées en Communauté française
- \* A l'ensemble des hautes écoles et universités
- \* Aux écoles qui font de l'inclusion

#### **2. Coordonnées du demandeur :**

\* Nom de l'école :

\* *Adresse de l'école :*

\* *Email de l'école :*

\* *Téléphone :*

\* *Fax :*

\* *Email :*

\* Nom et prénom de la personne ressource :

\* Fonction :

\* Téléphone - GSM :

\* Adresse mail :

\* Ecole primaire

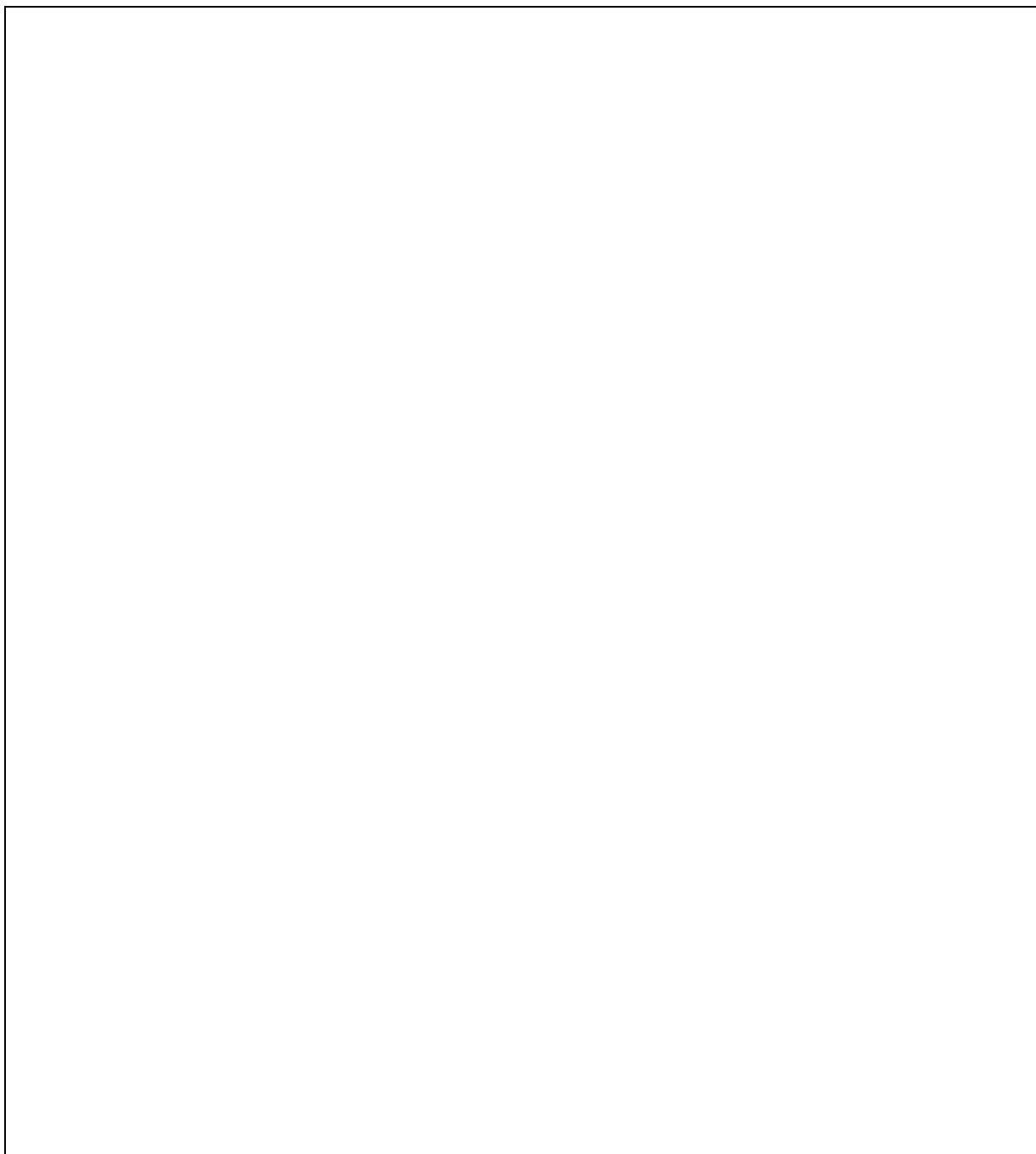
\* Ecole secondaire

\* Haute école ou université

*Entourez la mention retenue*

### **3. Renseignements relatifs au projet :**

1. Descriptif du projet et objectifs – travail en amont et suivi



2. Durée du projet (nombre de journées) :

3. Description du public cible et nombre :

Ecole primaire :

1. Nombre d'enfants par tranche d'âge

- \* (1ère- 2ème année) :
- \* (3ème-4ème année) :
- \* (5ème-6ème année) :

Ecole secondaire :

2. Nombre d'élèves par degré et type d'enseignement :

3.

- \* (1ère- 2ème degré) :
- \* (3ème-4ème degré et section) :
- \* (5ème-6ème degré et section) :

Haute Ecole et Université :

3. Nombre d'étudiants :

- \* Bach 1 :
- \* Bach 2 :
- \* Bach 3 :
- \* Autre

**4. Renseignements sur l'accessibilité des lieux :**

5.

6.

Le lieu où va se dérouler la sensibilisation est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?

**Oui - Non**

Y a-t-il une toilette adaptée ?

**Oui - Non**

Y a-t-il une salle de sport mise à disposition et accessible aux personnes à mobilité réduite ?

**Oui - Non**

**7. Renseignements pour mener le projet à terme :**

- \* Les conditions de travail pour les agents AViQ et les partenaires de sensibilisation doivent être les suivantes : local adéquat, boissons lors de la journée et sandwiches du midi fournis
- \* **Tous les contacts avec les partenaires doivent être pris par l'AViQ.** L'école ne peut **en aucun** cas s'adresser directement aux partenaires de sensibilisation.

- \* Prévoir une **date disponible** pour une rencontre (prendre connaissance des lieux et mettre en place la session de sensibilisation) au **minimum trois mois** avant la date de la sensibilisation

Proposition de date pour :

- \* Un entretien pour préparer la journée :
- \* La journée de sensibilisation :

**8. Par la signature de ce formulaire de demande, le demandeur s'engage à respecter :**

**9.**

- \* La date de l'événement fixée de commun accord entre l'AViQ et le demandeur
- \* La durée de la manifestation
- \* Le nombre de participants
- \* Dans le cas où la manifestation devait être annulée, prévenir l'Agence au moins 15 jours avant la date fixée et en motivant **l'annulation.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance du règlement ci-dessous

Nom, Prénom  
Signature

## **REGLEMENT GENERAL DES ACTIONS DE SENSIBILISATION**

### **Article 1 – Objet**

**L'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, ci-après dénommée l'AViQ (Agence pour une vie de qualité)**, organisme d'intérêt public, ayant son siège à Charleroi, rue de la Rivelaine, 21, représentée, à titre temporaire par son Administratrice générale, Madame Alice Baudine, agissant en vertu de l'article 26/1, §1 du Code wallon de l'Action sociale et de la santé ci-après dénommée « l'Agence » met en place un projet de sensibilisation au handicap.

### **Article 2 – Accès au projet sensibilisation**

L'accès aux actions de sensibilisation est ouvert à toutes les écoles de la Communauté française du primaire aux hautes écoles et universités ainsi qu'à toute personne intéressée en région wallonne.

### **Article 3 – Acceptation du règlement**

De par sa participation à l'action de sensibilisation, chaque demandeur dénommé ci-après « le requérant » accepte sans réserve le présent règlement.

### **Article 4 – Montant des projets sensibilisation**

Les actions de sensibilisation seront soutenues par l'Agence, dans les limites des crédits disponibles.

### **Article 5 – Critères de sélection**

Toute demande doit répondre aux critères suivants :

#### **1. Critères administratifs :**

- \* Introduire une demande via le formulaire de demande ad hoc téléchargeable à l'adresse :  
[https://www.awiph.be/AWIPH/projets\\_nationaux/sensibilisation\\_enfants/sensibilisation+enfants.html](https://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/sensibilisation_enfants/sensibilisation+enfants.html)
- \* Transmettre le formulaire de demande dûment complété au minimum 3 mois avant l'événement

Le demandeur s'engage à prévoir une disponibilité (une heure) pour une rencontre (prendre connaissance des lieux et mettre en place la session de sensibilisation).

\* **Visibilité du projet avant la journée de sensibilisation**

Il s'agit d'accorder une priorité au développement de **projets pédagogiques** d'école ou de classe ; projets qui auront été présentés aux élèves et aux professeurs **avant la journée de sensibilisation** (à l'aide de supports prêtés par l'AViQ ou non).

\* **Amélioration de la visibilité du projet dans votre école**

Il s'agit de communiquer sur le projet au sein de l'école, de l'Administration communale, des parents, d'associations de parents, dans la presse, (Place de l'animation AViQ dans un contexte plus large)

\* **Impact de cette journée de sensibilisation sur vos élèves**

Il s'agit d'évaluer l'impact en termes de **sensibilisation** de vos élèves au handicap et à l'intégration des personnes handicapées dans leur établissement scolaire, leur activité sportive, de loisir, ... Ceci sera possible en répondant à un questionnaire d'évaluation qui met en évidence les **avantages et manquements**, les résultats concrets et l'opportunité de la réédition de cette journée.

## **Article 8 – Contact**

Natacha Lorez  
Gestionnaire de projets  
Service Communication

Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

Rue de la Rivelaine 21 - 6061 Charleroi  
Tel : 071/205.757 – 0479/21.93.72  
[natacha.lorez@aviq.be](mailto:natacha.lorez@aviq.be)